

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.

Orford

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'Orford tenue à la mairie, le **lundi 10 décembre 2018** à compter de **19 h.**

À laquelle sont présents :

Madame Marie Boivin, mairesse
Madame Lorraine Levesque, conseillère
Monsieur Richard Bousquet, conseiller
Madame Maryse Blais, conseillère
Madame Diane Boivin, conseillère
Madame Mylène Alarie, conseillère
Monsieur Jacques Lauzon, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Marie Boivin.

Sont également présentes :

Madame Danielle Gilbert, directrice générale
Madame Brigitte Boisvert, greffière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1 Avis de convocation
- 1.2 Approbation de l'ordre du jour

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption du budget de la municipalité du Canton d'Orford pour l'exercice financier 2019
- 2.2 Adoption du programme triennal des immobilisations

3. PÉRIODE DE QUESTIONS À OBJET LIMITÉ RÉSERVÉE AU PUBLIC

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.1. AVIS DE CONVOCATION

Le conseil constate que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, comme requis par l'article 153 du *Code municipal du Québec* et demande à la greffière d'en faire mention au procès-verbal.

Présences dans la salle : 7 personnes

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.

Présentation du budget pour l'année 2019 et le programme triennal d'immobilisations à l'aide du tableau montrant différents graphiques par la trésorière et la directrice générale.

1.2.

2018-12-390

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : Diane Boivin

D'approuver l'ordre du jour présenté par M^{me} la mairesse, Marie Boivin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1.

2018-12-391

ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ORFORD POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Considérant que conformément au premier paragraphe de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un budget pour l'exercice financier 2019;

PROPOSÉ PAR : Jacques Lauzon

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2019 qui prévoit des revenus et des dépenses de 9 765 774 \$ tel que décrit à l'annexe jointe à la présente résolution.

Que le document explicatif soit publié dans le journal Le Reflet du Lac conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2.

2018-12-392

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Considérant que l'article 953.1 du *Code municipal du Québec* prévoit l'adoption par le conseil d'une municipalité d'un programme triennal des immobilisations;

PROPOSÉ PAR : Lorraine Levesque

D'adopter le programme triennal des immobilisations, tel que décrit à l'annexe jointe à la présente résolution.

Que le document explicatif soit publié dans le journal Le Reflet du Lac conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS À OBJET LIMITÉ RÉSERVÉE AU PUBLIC**

4. **2018-12-393**
LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : Lorraine Levesque

De lever la séance extraordinaire. Il est 19 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} Marie Boivin, mairesse

M^{me} Brigitte Boisvert, greffière